

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Acetone

FDS-nombre : 000000020241

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : acétone; propane-2-one; propanone

No.-Index : 606-001-00-8

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119471330-49

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
Irritation oculaire Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

|                    |                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P304 + P340        | visage.<br>EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                       |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308 + P313        | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.                                                                                                                                                      |

### 2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique                         | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                                              | Concentration | Remarques |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| acétone; propane-2-one;<br>propanone | 67-64-1<br>606-001-00-8<br>01-2119471330-49<br>200-662-2              | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H336<br>EUH066 | 100 %         |           |

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### *Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### *Inhalation:*

Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### *Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### *Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Consulter un médecin.

#### *Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement suivi d'explosion

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Verser de la mousse en très grandes quantités car elle est en partie détruite par le produit. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

*Mesures d'hygiène:*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Température de stockage recommandée : 10 - 25 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### *Limites d'exposition professionnelle*

| Composants                        | Base / Valeur    | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques                 |
|-----------------------------------|------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------|
| acétone; propane-2-one; propanone | INRS (FR)<br>VLE | 2.420 mg/m3<br>1.000 ppm   |                        | Règlement impératif (VRC) |
| acétone; propane-2-one; propanone | INRS (FR)<br>VME | 1.210 mg/m3<br>500 ppm     |                        | Règlement impératif (VRC) |
| acétone; propane-2-one; propanone | EU ELV<br>TWA    | 1.210 mg/m3<br>500 ppm     |                        | Indicatif                 |

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

##### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant                         | Utilisation finale/ incidence                   | Durée d'exposition | Valeur        | Voies d'exposition   | Remarques |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|---------------|----------------------|-----------|
| acétone; propane-2-one; propanone | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |                    | 1210 mg/m3    | Inhalation           |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |                    | 62mg/kg bw/d  | Ingestion            |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |                    | 186mg/kg bw/d | Contact avec la peau |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |                    | 200 mg/m3     | Inhalation           |           |

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

|                                   |                                                 |  |              |                      |  |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--|--------------|----------------------|--|
| acétone; propane-2-one; propanone | Travailleurs / Aigu - effets locaux             |  | 2420 mg/m3   | Inhalation           |  |
| acétone; propane-2-one; propanone | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |  | 62mg/kg bw/d | Contact avec la peau |  |

| Composant                         | Compartiment de l'environnement / Valeur       | Remarques |
|-----------------------------------|------------------------------------------------|-----------|
| acétone; propane-2-one; propanone | Eau douce: 10,6 mg/l                           |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Eau de mer: 1,06 mg/l                          |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Sédiment d'eau douce: 30,4 mg/l                |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Sédiment marin: 3,04 mg/l                      |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Sol: 29,5 mg/l                                 |           |
| acétone; propane-2-one; propanone | Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l |           |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition

*Protection des mains:*

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

*Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| État physique                 | : liquide                   |
| Couleur                       | : incolore                  |
| Odeur                         | : caractéristique           |
| Point/intervalle de fusion    | : -95 °C                    |
| Point/intervalle d'ébullition | : 55 - 57 °C<br>à 1.013 hPa |

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

|                                       |                                                                                                                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Limite d'explosivité, supérieure      | : 14,3 % (v)                                                                                                                    |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : 2,2 % (v)                                                                                                                     |
| Point d'éclair                        | : -17 °C<br>Méthode: coupelle fermée                                                                                            |
| Température d'auto-inflammation       | : 465 °C<br>Méthode: DIN 51794                                                                                                  |
| Température de décomposition          | : 236 °C<br>Température de décomposition<br>A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation. |
| pH                                    | : Non applicable                                                                                                                |
| Température d'auto-inflammation       | : n'est pas auto-inflammable                                                                                                    |
| Viscosité, cinématique                | : donnée non disponible                                                                                                         |
| Hydrosolubilité                       | : complètement miscible                                                                                                         |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow -0,24                                                                                                                 |
| Pression de vapeur                    | : env. 240 hPa<br>à 20 °C                                                                                                       |
| Pression de vapeur                    | : 580 hPa<br>à 50 °C                                                                                                            |
| Densité                               | : 0,79 g/cm3<br>à 20 °C                                                                                                         |
| Densité de vapeur relative            | : donnée non disponible                                                                                                         |

### 9.2 Autres informations

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

|                        |   |                                                              |
|------------------------|---|--------------------------------------------------------------|
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Taux d'évaporation     | : | donnée non disponible                                        |
| Viscosité, dynamique   | : | 0,32 mPa.s<br>à 20 °C                                        |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

236 °C

Température de décomposition

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forme des peroxydes avec l'air.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5. Matières incompatibles

Peut attaquer les matières plastiques.

Oxydants forts

Bases

Acides forts

Métaux alcalins

Métaux alcalino-terreux

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 5.800 mg/kg

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 7.400 mg/kg

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 76 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

*Irritation de la peau:*

Espèce: Lapin

Classification: légèrement irritant

Méthode: Test de Draize

*Irritation des yeux:*

Espèce: Lapin

Classification: Irritation sévère des yeux

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant

*Toxicité à dose répétée:*

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 jr

NOAEL 900 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 408

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

### *Cancérogénicité:*

Espèce: Souris

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Type de cellule: Cellules ovariennes de hamster chinois

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

### *Toxicité pour la reproduction:*

Espèce: Rat

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### *Danger par aspiration:*

donnée non disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

### *Autres informations:*

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation d'acétone peut provoquer céphalées et sensation d'engourdissement d'alcool.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### *Toxicité pour le poisson:*

CL50

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 6.210 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50

Espèce: Leuciscus idus (Ide)

Valeur: 11.300 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

Espèce: *Gambusia affinis* (Guppy sauvage)  
Valeur: 13.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CL50  
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Valeur: 5.540 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
CE50  
Espèce: Algues  
Valeur: 3.400 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

*Toxicité pour les microorganismes:*  
CE50  
Espèce: Bactérie  
Valeur: 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*  
CL50  
Espèce: *Daphnia pulex*  
Valeur: 8.800 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
NOEC  
Espèce: *Daphnia magna*  
Valeur: 2.212 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD Guideline No. 211

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*  
Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Résultat: Facilement biodégradable

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC): 3  
Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Valeur: 1.760 mg/g  
Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Valeur: 2.070 mg/g

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*  
Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*  
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*  
Dispositions relatives aux déchets:  
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1090

IMDG:1090

IATA:1090

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ACÉTONE

IMDG:ACETONE

IATA:Acetone

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                                                                                                          | Valeur                                            | Remarques                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Directive 2012/18/CE<br>Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES<br>INFLAMMABLES<br>Number in Regulation: 1.2.5.3 | Quantité: 5.000.000 kg<br>Quantité: 50.000.000 kg |                                                                                                                                                                                                                    |
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)                                                                   |                                                   | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |

**Acetone**

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes

**Centre de contrôle de poison**

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | 0382 24444                   |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |
|                    | Mainz : 06131/19240          |

| Pays             | Numéro de téléphone                      |
|------------------|------------------------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151                            |
| Lituanie         | +370532362052                            |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500              |
| Malta            | +356 2395 2000                           |
| Pays-Bas         | 030-2748888                              |
| Norvège          | 22591300                                 |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                         |
| Portugal         | 800250250                                |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                          |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                        |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                          |
| Espagne          | +34915620420                             |
| Suède            | 112 (begär Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145                                      |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                       |

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

|          |                    |
|----------|--------------------|
|          | Munich : 089/19240 |
| Lettonie | +37167042473       |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## Acetone

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acétone; propane-2-one; : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
propanone H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer  
dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

**Acetone**

179973-4L

Version 1.6

Date de révision  
09.05.2023

---